****

**Toute innovation est un égarement et tout égarement mène en Enfer.**

****

**Sommaire :**

**Introduction**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**3**

**Définition de l'innovation**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**3**

Définition Littéraire.....................................................................................**3**

Dans le vocabulaire religieux......................................................................**3**

**Les types d'innovations**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**4**

L'innovation réelle [al-bid‘at-ul-Haqîqiyyah].............................................**4**

L'innovation additive [al-bid‘at-ul-Idâfiyyah]............................................**4**

L'innovation au délaissement [al-bid‘at-ut-Tarkiyyah]...............................**4**

**L’innovation détruit la Sounna**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**5**

**L'innovateur ne pourra se repentir tant qu'il reste dans son Innovation**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**5**

**Le danger de l’innovation**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**5**

**Toute innovation est mauvaise**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**6**

**Il n’existe aucune bonne innovation**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**7**

**Le Sabre tranchant contre les gens de l'innovation**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**8**

**Réponse a une ambiguïté des innovateurs**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**10**

**Le comportement envers les innovateurs**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**12**

L'interdiction d'aider un innovateur..........................................................**12**

L’interdiction de fréquenter les innovateurs.............................................**12**

L'interdiction de passer le salam aux innovateurs....................................**13**

Sur l’obligation d’avoir de l’animosité envers les gens de l’innovation..**13**

L’interdiction de débattre avec un innovateur..........................................**14**

Ne pas donner foi aux illusions des innovateurs.......................................**14**

**Le Mawlid : Un exemple d’innovation a notre époque**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**14**

**Conclusion\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_15**

**Introduction**

Assurément, la Louange est à Allâh, Seigneur des mondes. Gloire a Lui qui nous a ordonné de suivre la Sunna de Son Messager  et nous interdit d’innover dans la Religion. Et que la miséricorde et la paix d’Allâh soient sur Muhammad , sur sa famille et ses compagnons jusqu'au Jour de la Rétribution.

Nous avons choisi ce titre car le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- avait pour habitude de dire a chacun de ces sermon (*Khoutba*) : « **Prenez garde des changements (dans la religion), car tout changement est une innovation (*bid‘ah*) et toute innovation (*bid‘ah*) est égarement, et tout ce qui est égarement mène en Enfer** » [Rapporté par Aboû Dâwoûd, Tirmidhî et d’autres.][[1]](#footnote-1)

Cette ouvrage va exposer avec l’aide du d’Allâh le Très-Haut la réalité et le danger de l’innovation, ainsi que l’obligation de s’en éloigner et de mettre en garde les musulmans contre cela et contre les innovateurs.

Ô Allâh nous te demandons de nous préserver de l’innovation.

**Définition de l'innovation**

Définition Littéraire

Dans la langue arabe, le mot Bid‘a signifie "innovation" : « nouvelle chose inventer pour la première fois » ou encore « une invention sans précédents ».

Or, il est dit dans le Coran :

« **Il est le Créateur (Badi‘i) des cieux et de la terre à partir du néant.** »

(Sourate al-Baqara ; 2-117)

C’est-à-dire qu’Il est l’Inventeur de quelque chose n’existant pas auparavant. Il est dit encore :

« **Je ne suis pas une innovation (Bid‘a) parmi les Messagers** »

(Sourate al-Ahqaf ; 46-9)

C’est-à-dire : « **Je ne suis pas le premier Messager d’Allâh, beaucoup d’autres m’ont précédé.** »

Ainsi, en disant « untel a innové », on désigne l’auteur originel d’une pratique donnée.

Dans le vocabulaire religieux

Ach-Châtibi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Toute pratique nouvelle, en rapport avec la religion, qui ne trouve aucune justification ni fondement, ni dans le Coran, ni dans les Hadiths, ni dans la pratique du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- - de façon explicite ou implicite - malgré le fait que les causes pouvant la justifier existaient et étaient déjà présentes alors, et qui est pratiquée - ou délaissée - dans le but de se rapprocher d'avantage de Dieu et dans l'espoir d'obtenir des récompenses est appelée Bid‘a** ». [Source : Al-I‘tisâm]

**Les types d'innovations**

L'innovation réelle [al-bid‘at-ul-Haqîqiyyah]

Ach-Châtibi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **L'innovation réelle est celle dont aucune preuve légale ne témoigne, ni dans le Coran, ni dans la Sunnah, ne prend appui ni sur le consensus, ni sur aucun type d'argumentation prise en considération chez les gens de science, que ce soit dans l'ensemble ou dans le détail. C'est la raison pour la quelle elle fut appelée innovation parce que c'est une chose inventée à partir d'aucun modèle précédent même si l'innovateur refuse que lui soit attribué le fait de scission avec la législation islamique puisqu'il prétend en faire partie par ce qu'il a déduit en vertu des preuves. Mais cette prétention n'est pas valable, ni en elle-même, ni en apparence. En elle-même, cela apparaît par l'exposition[[2]](#footnote-2). Quand a l'apparence, ces arguments sont des présomptions et non des preuves s'il veut argumenter, l'affaire est donc claire.**» [Source : Al-I‘tisâm, tome 1, page 286]

L'innovation additive [al-bid‘at-ul-Idâfiyyah]

Ach-Châtibi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Quand à l'innovation additive, c'est celle qui renferme deux défauts. Le premier est qu'elle a une certaine relation avec les preuves (*al-adillah*) et n'est donc pas de ce point de vue une innovation. L'autre est qu'elle n'a pas de relation avec les preuves tout comme que l'innovation réelle (*al-bid‘at-ul-Haqîqiqyyah*) parce que ce sont des présomptions conjecturales et non des preuves. Dés lors que l'acte qui possède deux défauts ne se défait pas d'un des deux bouts, nous lui avons apposé cette domination qui est : l'innovation additive, c'est-à-dire : qu'elle est d'un des deux points de vue une Sounah parce qu'elle repose sur une preuve (mais qui est générale) ; et que de l'autre point de vue, c'est une innovation parce qu'elle repose sur une présomption et non sur une preuve ou qu'elle ne repose sur rien. La différence entre les deux au niveau du sens est que la preuve quand à son origine est fondée, mais qu'elle ne l'est pas quant aux modalités, circonstances et détails, alors qu'ils nécessitent une preuve, parce que l'innovation a lieu le plus souvent dans l'adoration et non les simples habitudes.**» [Source : Al-I‘tisâm, tome 1, page 286]

L'innovation au délaissement [al-bid‘at-ut-Tarkiyyah]

Selon Anas -*qu’Allâh l’agrée*- : « **Trois individus se sont rendus aux demeures des épouses du Prophète pour s'enquérir de son adoration. Lorsqu'ils en furent informés, ce fut comme s'ils la trouvèrent trop insignifiante et dirent : « Où sommes-nous par rapport au Prophète ? Dieu lui a pardonné ce qui a précédé de ses péchés et ce qui est venu après. »**

**L'un d'eux dit : « quant a moi, je prierai toujours de nuit. »**

 **Un autre dit : « je jeûnerai à jamais et ne romprai pas le jeune. »**

 **Le dernier dit : « je m'écarterai des femmes et ne me marierai jamais. »**

 **Le Messager de Dieu -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- vint alors et dit : « Est-ce vous qui avez dit telle chose et telle chose ? Par Dieu ! Je suis certainement celui d'entre vous qui craint le plus Dieu et qui est le plus pieux envers lui. Pourtant je jeûne et je mange, je prie et je me couche et j'épouse les femmes. Celui qui se détourne donc de ma Sunnah n'est pas des miens.** » [Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim]

Ibn Rajab -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- dit : « **Ce que les prédécesseurs se sont accordés à délaisser, il n'est pas permis de l'appliquer, parce que qu'ils ne l'ont délaissé qu'en sachant qu'il ne faut pas le faire.**» [Source : Fadlu ‘Ilm-is-Salaf ‘alal-Khalaf, page 31]

Ach-Châtibi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **L'innovation de délaissement (al-bid‘at-ut-Tarkiyyah) entre dans la généralité de son terme, comme y rentre l'innovation autre que celle de délaissement". Toute innovation religieuse est mauvaise.** »

**L’innovation détruit la Sounna**

‘Abdullah Ibn Daylami -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **J’ai appris que la fin de la religion commencera par l’abandon de la Sunna. La religion partira sunna après sunna, comme la corde s’en va fil après fil** » [Rapporté dans Sunan Ad-Dârimy, tome 1, page 58 ; n° 97]

Hassan Ibn 'Atiyyah -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Personne n'amène une innovation dans la religion, sans que son équivalent de la Sounna ne soit retirée loin d'eux.** » [Rapporté dans Ad-Darimi, tome 1, page 45]

**L'innovateur ne pourra se repentir tant qu'il reste dans son innovation**

Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Dieu a privé tout innovateur du repentir, jusqu'à ce qu'il délaisse son innovation.** » [Rapporté par at-Tabarani, Silsila as-Sahiha n°1620]

Soufyân At-Tsawri –qu'Allah lui accorde la miséricorde- a dit : « **L’innovation est plus aimée par le Diable que la désobéissance. On se repent de la désobéissance mais pas de l’innovation** » [Source : Talbîs Iblîs, page 13]

**Le danger de l’innovation**

‘Oumar Ibn Al Khattâb -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « **Méfiez-vous des penseurs, car ce sont les ennemis des sunan qui ont été incapables de mémoriser les hadiths et ont donné leur propre idée, s'égarant ainsi et égarant autrui** » [Source : Fathoul Bâri, tome 13, page 302]

Ibn ‘Abbas -*qu’Allâh l’agrée*- a dit commentant cette parole d’Allah : « **«** **Au jour où certains visages s’éclaireront, et que d’autres s’assombriront. À ceux dont les visages seront assombris (il sera dit) : “avez-vous mécru après avoir eu la foi ? ” Eh bien, goûtez au châtiment, pour avoir renié la foi, ils seront dans la miséricorde d’Allah, où ils demeureront éternellement »[[3]](#footnote-3) : l’expression « Et quant à ceux dont les visages s’éclaireront » désignent les gens de la Sunna et du regroupement communautaire ainsi que les savants de la religion ; « À ceux dont les visages seront assombris » désigne les adeptes des innovations et de l’égarement ».** » [Source : Oussoul Al I‘tiqâd, tome 1, page 72]

‘Oumar ibn ‘Abdul ‘Aziz -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Le messager d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- et ceux qui lui ont succédé dans la direction des affaires ont institué des traditions ; les adopter est synonyme d’adhérer au livre d’Allah, de parfaire l’obéissance à Allah et de consolider la religion d’Allah. Nul n’a le droit de les remplacer, ni de les changer, ni de regarder ce qui leur est contraire. Celui qui suit leur voie est bien guidé. Celui qui y cherche son secours sera secouru. Quant à celui qui s’y oppose et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Allah le laissera dériver, et le brûlera dans l’Enfer. Et quelle mauvaise destination !** » [Source : Ighâtsatoul Lahfân, tome 1, page 159]

Al Foudaïl ibn Ayyâd -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Si tu vois un innovateur sur un chemin, engage-toi dans un autre chemin. Aucune oeuvre de l’adepte de l’innovation n’est élevée vers Allah. Celui qui aide un adepte de l’innovation a en vérité apporté son aide à la destruction de l’islam** » [Source : Talbîs Iblîs, page 14]

Ibn Al Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Lorsque les coeurs sont occupés par les innovations, ils se détournent des sunan** » [Source : Ighâtsatoul Lahfân, tome 1, page 213]

**Toute innovation est mauvaise**

Allâh -*Subhânahu wa ta‘âlâ*- a dit :

« **En ce jour, J'ai parachevé pour vous votre religion, Je vous ai comblés de mon bienfait et J'ai agréé pour vous l'islam comme religion** »

(Sourate al-Ma’idah ; 5-3)

Le Messager de Dieu (paix et bénédiction de Dieu sur lui) avait l'habitude de dire chaque fois qu'il commençait un sermon : « **Cela dit, le meilleur discours réside dans le livre de Dieu et la meilleure direction est celle de Muhammad. Les pires des choses sont les innovations, et toute innovation est une aberration.** » [Rapporté par Mouslim n°867]

Selon ‘Aicha (que Dieu l'agrée), le Prophète (paix et bénédiction de Dieu sur lui) a dit : « **Quiconque introduit dans notre affaire (religion) quelque chose qui lui est étrangère la verra rejeter.** » [Rapporté par Al-Boukhâri n°2697 et An-Nasâ’i n°1560]

Dans une autre version de Mouslim : « **Celui qui fait une chose en désaccord avec notre religion, on doit rejeter tout ce qu'il fait.** »

‘Abdoullah Ibn ‘Omar (que Dieu l'agrée) a dit : « **Toute innovation est un égarement, même si la majorité des gens la voit comme une bonne chose.** » [Rapporté par Al-Bayhaqi dans as-Sunan Al-Madkhal n°191 et Ibn Nasr dans As-Sunna page 24]

Mâlik (que Dieu lui fasse miséricorde) a dit : « **Qui produit dans l'islam une innovation qu'il considère bonne, prétend en fait que Mohammad a trahi le message.** »

On retient donc de ceci que l'ensemble des innovations apportées par quiconque est à rejeter, quand bien même il était sincère dans son intention. Quiconque accomplit un acte vertueux, sur une base légiférée, mais qu'il l'a accomplit d'une manière différente de celle qui lui a été ordonnée, alors cet acte est rejeté en se basant sur la deuxième version de Mouslim. Sur cette base, quiconque contracte une vente illicite, sa vente est nulle. Et quiconque accomplit une prière surérogatoire qui n'a pas de base légiférée et sans qu'elle soit prescrite, sa prière devient nulle. Quiconque jeûne le jour de al-‘Aid, alors son jeûne est nul car tout cela ne fait pas partie de ce que Dieu et Son Messager ont prescrit. Donc, tout ceci est nul et à rejeter

**Il n’existe aucune bonne innovation**

Et vous devriez être stupéfaits des gens qui reconnaissent les paroles du messager d'Allah : «  **Prenez garde des changements (dans la religion), car tout changement est une Bid‘ah et toute Bid‘ah est égarement, et tout ce qui est égarement mène en Enfer** » et ils savent que ses mots « **...toute Bid‘ah...** » sont complets, globaux et généraux, étant entourés par la particule grammaticale la plus forte employée pour rendre un nom universel, c’est-à-dire, le « **koullu** », qui signifie « tout », et ils savent que celui qui a employé ce mot, savait ce que ce mot signifiait et il était le plus éloquent de tous dans (la langue arabe) et il était la plus sincère créature envers la création.

Par conséquent il n'emploierait pas un mot à moins que sa signification n'ait été celle qu'il a prévue. Par conséquent, ils savent que quand le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a indiqué, « **... toute Bid‘ah est égarement...** », il savait ce qu'il disait et il connaissait sa signification et cette parole de sa part était le résultat d'une sincérité totale et d'un souci pour la Oummah.

Ils savent que comme ces trois caractéristiques étaient toutes présentes dans ses paroles, c’est-à-dire, sincérité totale et bonnes intentions, clarté et éloquence ainsi que connaissance et compréhension totale - alors il est clair que ce qu'il a dit était ce qu'il a voulu dire afin de transmettre le sens désiré.

Ainsi, vous devriez être stupéfaits, que de tels gens, après avoir reconnu tout ceci, pensent que la Bid‘ah peut être de trois ou cinq catégories ?

Est-ce que ceci peut être correct ? Certainement pas ! Et concernant le fait que certains Savants prétendent qu'il existe une bonne innovation, alors ils peuvent seulement se référer à deux cas :

**1.** que ce ne soit pas une innovation mais qu'eux la considèrent comme en étant une, ou

**2.** c'est une innovation, et par conséquent c'est quelque chose de mauvais, mais ils ne le savent pas.

Et ce sont les deux seules possibilités, vu que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit, « **... toute Bid‘ah est égarement...**».

**Le Sabre tranchant contre les gens de l'innovation**

Donc, pour tout ceux qui ont l'habitude de prétendre qu'il existe une bonne Bid‘ah, la réponse est tout ce qui précède. Ainsi il n'y aura aucun endroit pour Les Gens de l'Innovation (*Ahlul Bida‘h*) pour revendiquer que leurs innovations sont bonnes alors que nous avons dans notre main l'épée tranchante que le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- nous a donnée c’est-à-dire, sa parole selon laquelle « **... Toute innovation est égarement** ». En effet, cette épée tranchante a été forgée dans l'aciérie de la Prophétie. Elle n'a pas été forgée dans une forge quelconque de deuxième classe, mais plutôt dans l'aciérie du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- et il l'a forgée de façon si éloquente, que quiconque aimerait avoir cette épée dans sa main ne serait jamais convaincu par quelqu'un prétendant que la Bid‘ah est bonne, car le messager d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit que : « **... toute Bid‘ah est égarement.** »

Que dire à propos de l'énonciation de ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- : « **Je suis satisfait de cette Bid‘ah** » ?

Maintenant je devine qu'il y a dans vos cœurs un doute rampant qui dit: Mais qu'en est-il alors des mots du Prince des Croyants ‘Omar ibou-l-Khattab -*qu’Allâh l’agrée*- qui a réussi à réaliser quelque chose de bon quand il a ordonné à ‘Ubayy ibn Ka'b et Tamime ad-Dari de diriger les prières pendant le Ramadan. De ce fait, il est parti en ayant uni le peuple derrière un seul Imam, et a dit à ce propos : « **Je suis satisfait de cette innovation (*bid‘ah*), mais la partie de la nuit pendant laquelle ils avaient l'habitude de dormir est meilleure que la partie qu'ils emploient pour prier.** » [Rapporté par Al-Bukhari, 3/126 - n° 227]

La réponse à ceci est en deux parties. Premièrement, il n'est pas autorisé, à quiconque, de s'opposer aux paroles du messager en préférant l'opinion de quelqu'un d'autre - que ce soit l'opinion d'Abou Bakr -*qu’Allâh l’agrée*- qui est meilleur que n'importe qui d'autre dans cette Oummah après son Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, ou l'opinion de ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- qui est le deuxième meilleur après son Prophète, ou de ‘Othmane -*qu’Allâh l’agrée*- qui est le troisième meilleur après son Prophète, ou de 'Ali qui est le quatrième meilleur après son prophète ou celui de n'importe qui d'autre. Comme Allah, , l'indique:

«**Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement (du Prophète ) prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux**»

[Sourate An-Nur 24:63]

L'Imam Ahmed a dit : « **Savez-vous de quelle épreuve mentionnée s'agit il ici ? L'épreuve du shirk - peut-être que lorsque quelqu'un s'oppose aux paroles du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, une certaine déviation peut affecter son cœur de telle façon qu'il sera détruit.** »

Et Ibnoul Abbas de dire : « **J'ai peur que des pierres tombent du ciel et s'abattent sur vos têtes ! Je vous ai dit Allah et Son Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- ont dit, et vous me dites que Abou Bakr et ‘Omar -*qu’Allâh les agrée*- ont dit ?**»

Deuxièmement, nous savons de manière certaine que ‘Omar Ibnou al-Khattab -*qu’Allâh les agrée*- était l'un des plus ardents dans la glorification des mots d'Allah et de son Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, et il était célèbre pour ne pas dépasser les limites établies par Allah. A tel point qu'il est considéré comme étant un gardien et un protecteur de la parole d'Allah.

Et que diriez-vous de l'histoire de cette femme qui s'est opposée à lui, en supposant que ceci est authentique, lorsqu'il a voulu limiter les dots, par une quantité inconnue ?

Alors une femme s'est opposée à lui en utilisant les paroles d'Allah,:

« **et que vous ayez donné à l'une un quintar, n'en reprenez rien**»

[Sourate An-Nisa’ 4:20]

Suite à cela, 'Omar abandonna son souhait de limiter les dots. Cependant, l'authenticité de cette histoire doit être vérifiée. Mais ce qui est clair c'est que 'Omar protégeait les limites établies par Allah, et ne les transgressait pas. Ainsi il ne conviendrait pas à Omar étant donné qui il était, de s'opposer aux mots du meilleur homme de l'humanité, Mohammed -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, en disant 'quelle innovation satisfaisante' au sujet d'une quelconque Bid‘ah.

Donc cette innovation peut-elle être celle dont le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- parlait quand il a dit que « **...toute innovation est égarement...**» ? Non.

Plutôt on peut dire avec certitude que cette innovation dont Omar a dit, 'je suis satisfait de cette innovation... ' ne fait pas partie de ce que le Messager d'Allah avait prévu quand il a dit, « **... toute Bid‘ah est égarement.** ». Ainsi lorsque 'Omar a indiqué, 'je suis satisfait de cette innovation... '\* il se référait au résultat - à savoir que le peuple s'était réuni derrière un Imam tandis qu'auparavant, ils priaient en groupes séparés.

Et le fait de prier derrière un seul Imam pendant le Ramadhan vient à l'origine du Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, comme le prouve ce qui est rapporté par Al-Bukhari et Muslim au sujet de ‘Aichah, selon quoi le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- avait dirigé les personnes dans la prière pour trois nuits et ensuite hésita à continuer la quatrième nuit, en disant : « **en effet j'ai craint que ceci ne devienne obligatoire pour vous, mais vous ne pourriez pas y faire face.** » [Rapporté par Bukhari volume 1 ; - 696 et Muslim volume 1 ; 1666].

De ce fait l'exécution de la prière de nuit pendant le Ramadan en une seule Jamaa‘ah vient de la Sunnah du Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, et ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- en a parlé en utilisant le terme Bid‘ah car, après que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- ait cessé de mener la prière, le peuple s'était séparé de telle sorte que tout le monde priait seul (à part), et ailleurs deux priaient ensemble, et encore ailleurs trois priaient en Jama‘ah. Ainsi dans toute la mosquée il y avait des gens priant seuls et d'autres en groupes, donc ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*-, le chef des Croyants, a eu l'idée - et cette idée était parfaitement correcte - de regrouper les gens pour prier derrière un seul Imam.

Ainsi cette action était une innovation dans le sens où elle était nouvelle et différente comparée à la façon dont avant le peuple priait en groupes séparés. Par conséquent cette Bid‘ah était relative et subjective – et non originelle et absolue, étant instituée par ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*-, puisque cette sunnah existait à l'époque du Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-. Donc c'était bien en effet une Sunnah (pas une bid'ah), qui avait été oubliée depuis l'époque du Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, jusqu' à ce que 'Omar la rétablisse.

Par conséquent, il ne devrait jamais être possible pour les gens de l'Innovation d'utiliser cette parole de ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- pour excuser leur Bid‘ah.

**Réponse a une ambiguïté des innovateurs**

On pourrait également dire : Il y a un certain nombre d'innovations que les musulmans ont approuvées et mises en place, qui n'étaient pas en usage à l'époque du Prophète - tel que les écoles religieuses et les livres de compilation entre autres. Ces innovations ont été pardonnés par les musulmans, ils les ont mises en pratique et les ont considérées comme étant parmi les meilleures idées. Alors comment pouvez-vous concilier ceci - que les musulmans considèrent presque unanimement ces choses comme bonnes - avec les paroles du Chef et Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- de tous les Musulmans, le Messager du Seigneur des Mondes ?

Nous répondons que ces choses dans ces circonstances ne sont pas des innovations, mais plutôt un moyen de parvenir à réaliser ce qui est déjà dans la Shari‘ah. Et ces moyens différeront selon l'endroit et le temps, mais ils doivent suivre des règles établies. Par exemple, l'une de ces règles est que ces moyens soient permis en fonction de leur objectif, c-à-d., les moyens qui sont employés pour atteindre un but prescrit sont eux-mêmes prescrits; les moyens qui sont employés pour réaliser quelque chose qui n'est pas autorisé ne sont eux-mêmes pas autorisés; et les moyens qui sont employés pour atteindre un but interdit sont eux-mêmes interdits. Même quelque chose de bon peut-être mauvais et interdit s'il mène forcément au mal. Écoutez Allah, lorsqu'il dit :

« **N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent, en dehors d'Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance.** »

[Sourate Al-Anam 6:108]

Pourtant maudire les dieux des mushriks (polythéistes) n'est pas erroné, au contraire c'est correct et tout à fait approprié. Toutefois maudire le Seigneur de tous les mondes est en effet erroné, inexact, hostile et une transgression. Par conséquent, lorsque le fait pourtant louable d'insulter les dieux des mushriks entraîne qu'Allah soit insulté, ceci devient totalement interdit. J'ai pris cet exemple pour prouver que les moyens sont à ramener à leur but relatif.

Par conséquent concernant les écoles, le fait d'écrire la connaissance et de compiler des livres, quoiqu'ils soient des innovations, puisqu'ils n'existaient pas à l'époque du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, néanmoins ne sont pas des buts en soi, mais sont des moyens, et les moyens sont à ramener à leur but relatif. Ainsi, par exemple, si quelqu'un ouvrait une école pour enseigner des sujets interdits, alors cet acte d'ouvrir cette école serait interdit. Si quelqu'un ouvrait une école afin d'enseigner la connaissance de la Shari‘ah, alors cet acte serait bon et recommandé par l'Islam.

Que dire à propos de la parole du prophète : « **Celui qui décrète une bonne Sunnah (tradition)...**» ?

Et si quelqu'un demande : Comment répondez-vous au fait que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit sur le fait que « **Quiconque décrète une bonne Sunnah (tradition) dans l'Islam, obtiendra la récompense de celle-ci et de tous ceux qui agissent ainsi jusqu'au Jour du Jugement** » avec le verbe Sanna[[4]](#footnote-4) signifiant Shara‘a, c’est-à-dire, présenter ou prescrire ?

Je réponds ceci : Qui est celui qui a dit : « **Celui qui décrète une bonne Sunnah dans l'Islam...** » ? C'est le même qui a également indiqué, «**...toute Bid‘ah est égarement...** ». Il n'est pas possible que quelqu'un qui est sincère sans l'ombre d'un doute dise quelque chose qui nierait une autre de ses paroles, et il est absolument impossible pour n'importe quel discours du messager d'Allah de se contredire, de même qu'il est impossible de réfuter n'importe quelle signification particulière en prétendant qu'elle est contradictoire à une autre affirmation.

Celui qui pense que les paroles du Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- se contredisent, qu'il réfléchisse mieux, car en effet cette façon de penser vient de quelqu'un qui a des pensées soit déficientes soit limitées. En effet il est complètement impossible de trouver une contradiction dans les mots d'Allah, ou dans ceux de Son Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-.

Donc il devrait être clair que le hadith : « **... toute innovation est égarement...** »  ne contredit pas l'autre hadith ; « **Celui qui décrète une bonne sunnah dans l'Islam...** » car le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : «**Celui qui décrète une bonne Sunnah dans l'Islam...** » alors que les innovations ne font pas partie de l'Islam. Et il a dit : « **... une bonne Sunnah...** » alors que l'innovation n'est pas bonne. Ainsi il a fait une distinction entre décréter une Sunnah d'une part et décréter une innovation de l'autre.

De toute façon, il y a une réponse avec laquelle personne ne devrait avoir un problème « **que celui qui décrète une Sunnah...** » signifie en fait, celui qui rétablit une Sunnah qui existait et puis a été oubliée. Par conséquent, cela signifie qu'une pratique a été rétablie, et ainsi de cette façon «**... décréter une Sunnah..** » est relatif et secondaire comme dans le cas de ‘Omar, où son utilisation du terme Bid‘ah était relative et secondaire dans le sens où ceci impliquait le rétablissement d'une Sunnah qui avait été abandonnée.

On peut même donner la réponse suivante: Il faut prendre en compte le contexte de tout le hadith, car c'est une histoire au sujet de la tribu qui est venue pour voir le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- alors qu'ils étaient dans des circonstances particulièrement difficiles. Alors le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a instantanément demandé que des donations leur soient faites, et par conséquent un homme des Ansar (Médinois) est venu avec un sac d'argent à la main qui était presque trop lourd pour qu'il le porte. Il l'a placé devant le Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-.

Ceci a fait briller le visage du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- de joie et de bonheur, et de ce fait, il a indiqué, : « **Quiconque décrète une bonne Sunnah dans l'Islam, obtiendra la récompense de ceci et de tous ceux qui agissent ainsi jusqu'au Jour du Jugement**. » Ainsi nous voyons ici que la signification de « **... décréter une Sunnah...** » signifie décréter une action dans le sens de la mettre en pratique et non dans le sens d'instaurer quelque chose de nouveau dans la Shari‘ah. Par conséquent la signification de sa parole, « **celui qui décrète une bonne Sunnah dans l'Islam...** » s'avère être, celui qui pratique une bonne Sunnah dans le sens de la mettre en application par opposition à innover dans la Shari‘ah, car cela serait interdit puisqu'il a dit : « **..toute Bid‘ah est égarement.** »

**Le comportement envers les innovateurs**

L'interdiction d'aider un innovateur

Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : «**Quiconque innove ou héberge un innovateur à Médine, a sur lui la malédiction de Dieu, des anges et de toute l'humanité.** » [Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim]

Ibrahim Ibn Maysara (que Dieu lui fasse miséricorde) a dit : «**Quiconque honore un innovateur a participé à la destruction de l'Islam.**» [Source : Al-Lalika'i 1/39]

L’interdiction de fréquenter les innovateurs

Al-Hasan al-Basri -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Ne vous asseyez pas avec les gens de l'innovation et des passions, ne discutez avec eux, ne les écoutez pas.** » [Source : Rapporté par ad-Dârimi dans ses Sunan 1/121]

Isma'il At-Tousi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « Ibn Al-Moubarak -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- m'a dit : «**Que ta compagnie sois celle des pauvres et des besogneux. Et fais attention au fait de t'asseoir avec une personne de l'innovation.**».» [Source : Al-Lalika'i dans Sharh Oussoulil-'Itiqad n°260]

‘Abdallah Ibn Omar As-Sarkasi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- le savant de Khazar a dit : «**J'ai mangé avec une personne de l'innovation et cela est parvenu aux oreilles d'Ibn Al-Moubarak -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- qui a dit : « Je ne lui parlerai plus pendant 30 jours. ».**» [Source : Al-Lalika'i dans Sharh Oussoulil-'Itiqad n°274]

Al-Fudayl Ibn ‘Iyaad a dit : « **J'ai rencontré les meilleurs des gens, tous étaient des gens de la Sunnah et ils interdisaient d'accompagner les gens de l'innovation.** » [Souce : al-Laalikaa.i n°267]

Al-Foudayl Ibn 'Iyad -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit aussi : «**Ne t'assieds pas avec une personne de l'innovation, car je crains que les malédictions ne tombent sur toi.**» [Source : Al-Lalika'i dans Sharh Oussoulil-'Itiqad n°262]

Il a aussi dit -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- : « **Ne te sens pas en sécurité concernant ta religion avec une personne de l'innovation. Ne le consulte pas dans tes affaires et ne t'assieds pas avec lui, car quiconque s'assied avec une personne de l'innovation, Dieu lui fera hériter l'aveuglement**. » [Source : Al-Lalika'i dans Sharh Oussoulil-'Itiqad n°263]

Al-Foudayl Ibn ‘Iyad -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit également : « **Quiconque s'assied avec une personne de l'innovation, fais attention à lui. Quiconque s'assied avec une personne de l'innovation n'a pas reçu de sagesse. J'aimerai qu'il y ai un mur de fer entre moi et la personne de l'innovation. Manger avec un juif ou un chrétien m'est préférable au fait de manger avec une personne de l'innovation.** » [Source : Al-Lalika'i n°1149]

L'interdiction de passer le salam aux innovateurs

Malik -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Quelles mauvaises personnes que les gens de l'innovation ! Nous ne leur donnons pas le Salam.**» [Source : Sharhou s-Sounna 1/227 de Al-Baghawi]

Ibn Hani An-Nissabori -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **J'ai vu Abou ‘Abdillah (signifiant Ahmad Ibn Hanbal) aller à la mosquée et un homme des sceptiques (innovateurs) lui donna le Salam. Il ne lui rendit pas son Salam, alors l'homme réitéra son Salam. L'Imam Ahmad (que Dieu lui fasse miséricorde) le repoussa alors et ne lui rendit pas le Salam.**» [Source : Masa'il Imam Ahmad de Ibn Hani An-Nissabori 2/153]

Lorsque que Souleyman At-Taymi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- devint malade, il pleura intensément et on lui demanda : « Pourquoi pleures-tu ? Est-ce par appréhension de la mort ? »

Il répondit : «**Non, mais je suis passé devant un Qadari et je lui ai donné le Salam, et je crains que mon Seigneur ne m'en tienne rigueur.** » [Rapporté par Abou Nou‘aym dans "Al-Hilya" 3/32 et Ibn Al-Djawzi dans "Talbis-Iblis", page 13-14]

Al-Baghawi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a aussi dit : « **Et le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-** **nous a informé à propos de la division de la communauté et de l'apparition des passions et des innovations dans celle-ci. Et il a annoncé que la délivrance sera pour celui qui suit sa Sounna et la Sounna des ses compagnons. C'est pourquoi, il est nécessaire pour tout musulman, quand il voit un homme engagé dans les passions et l'innovation, qui y croit, et qui diminue la moindre chose de la Sounna, il est nécessaire pour lui de fuir cette personne, de se désolidariser d'elle et de la délaisser, morte ou vivante. Il ne doit pas lui donner le Salam quand il la rencontre, ni lui répondre si elle le salue en premier jusqu'à ce que la personne abandonne les innovations et retourne à la vérité**. » [Source : Sharhous-Sounna 1/224]

Sur l’obligation d’avoir de l’animosité envers les gens de l’innovation

Al-Baghawi -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Et les Sahabas, les Tabi'ins, leurs successeurs et les savants de la Sounna ont vécu et ils étaient d'accord et unis sur cela, et ils ont unanimement agréé le fait d'avoir de l'animosité envers les gens de l'innovation et le fait de les fuir.** » [Source : Sharhous-Sounna 1/227]

L’interdiction de débattre avec un innovateur

Soufiyan Ath-Thawri -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Quiconque écoute un innovateur a quitté la protection de Dieu et est livré à l'innovation.** » (Abou Nu'aym dans "Al-Hilya" 7/26 et Ibn Batta n°444)

Al Bayhaqî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a commenté les propos rapporté d'al-Rabî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- ainsi : « **De même, débattre avec les gens de l'innovation - lorsqu'ils rendent leur hérésie publique où qu'ils soulèvent des insinuations - pour contredire leurs propos et exposer leurs erreurs est appréciable, même si c'est une innovation, car cela consiste à les réfuter. Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- ainsi que certains Compagnons -*qu’Allâh les agrée*- ont été interrogés à propos du Décret Divin (al-qadar) et leurs réponses nous ont été transmises. A cette époque, ils se contentaient des mots du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, ensuite des narrations rapportées à cet effet. Mais de nos jours, les innovateurs ne se contentent plus de telles réponses, pas plus qu'ils ne les acceptent. Ainsi, il est devenu nécessaire de réfuter leurs insinuations - lorsqu'elles deviennent publiques - avec ce qu'ils considèrent eux-mêmes comme des preuves. Et la réussite vient d'Allâh**. » [Source : Manâqib al-Shâfi`î 1/469]

Ibn Qoudama -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Les Salafs ont interdit le fait de s'asseoir avec les gens de l'innovation, de lire leurs livres et d'écouter leurs paroles.** »

Ne pas donner foi aux illusions des innovateurs

Selon As-Souyouti -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*-, Al-Layth Ibn Sa'd -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Si je vois une personne des passions marcher sur l'eau, je n'accepterai malgré cela rien d'elle.**»

Alors l'Imam Ach-Chafi'i -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Il n'est pas allé assez loin. Si je la vois voler dans les airs, je n'accepterai rien d'elle.** » [Source : Al-Amr bi l-Ittiba' wa n-Nahi 'ani l-Ibtida]

**Un exemple d’innovation a notre époque**

L’Imâm Aboû Hafs Taj ad-Dîn Al-Fakhânî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Un groupe de musulman m’a plusieurs fois interrogé sur le fondement dans la religion de la reunion faite par certains [musulmans] pendant le mois de Rabi‘ al-Awal qu’ils appellent « Al-Mawlid », et m’ont demandé une réponse claire et ont désiré une explication nette.**

**J’ai dit, avec l’aide d’Allâh : « Je ne connais pas de preuves issue du Coran ou de la Sunnah prouvant la raison d’être de cette fête, et personne parmi les savants exemplaires comme l’ayant rapporté.**

**Cette fête est une innovation de ceux qui profèrent des mensonges et veulent satisfaire leurs instincts primaires.** » [Source : Rissalat al-Mawrid Fi ‘Amal Al-Mawlid.]

**Conclusion**

Les innovations sont les fils conducteurs de la mécréance. Ce sont des ajouts à la religion que ni Allâh ni Son Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- n’ont légiférés.

Les innovations anéantissent les pratiques prophétiques (*Sunnan*) et font germer dans les cœurs de leurs auteurs la haine des disciples de la Sunnah et de leurs adorations.

Les innovations éloignent le serviteur de son Seigneur, provoque Sa colère et Son châtiment, et engendre l’égarement et la perversion des cœurs.

Craignons Allâh le Très-Haut et éloignons nous des œuvres malsaines et douteuses qui n’ont aucun fondement dans la religion. Et revenons à l’honorable Sounna de notre bien-aimé.

Et Allâh est plus savant.

Je demande à Allah qu’Il nous accorde une science utile, des œuvres agréées, et une bonne subsistance, Il est, certes, celui qui entend et exauce les invocations.

Gloire à toi Ô Seigneur et Louange à Toi ! J’atteste qu’il n’y a de Dieu que Toi. Je te demande pardon et je me repens à Toi.

Et notre dernière prière est de louer Allâh ; le Seigneur de l’Univers. Et que La Paix et Le Salut d'Allah soient sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

1. Aussi N° 2549 dans Sahih ul-Jâmi‘ sans « ... et tout ce qui est égarement mène en Enfer... », et hadith n° 28 dans les Quarante Hadith de Nawawi [↑](#footnote-ref-1)
2. Par le fait de l'exposer aux preuves, et il n'y en a pas. [↑](#footnote-ref-2)
3. Sourate 3, verset 106-107. [↑](#footnote-ref-3)
4. C’est.-à-dire : Décréter. [↑](#footnote-ref-4)